



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

attentat à Marseille

Question au Gouvernement n° 106

Texte de la question

ATTENTAT DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe Les Républicains.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, ma question – à laquelle j'associe ma collègue Valérie Boyer – s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur. Comme vous venez de le dire, ce dimanche, à Marseille, la France a de nouveau été meurtrie par la barbarie du terrorisme islamiste. En début d'après-midi, deux jeunes filles, cousines, qui cheminaient paisiblement pour prendre leur train trouvent face à elles – ou plutôt derrière elles – une brute sanguinaire qui va odieusement égorger la première et poignarder à mort la seconde. Je voudrais exprimer ma profonde compassion envers les familles de ces deux jeunes filles et apporter mon soutien à la patrouille de légionnaires qui, grâce à son sang-froid, a neutralisé l'individu, évitant probablement l'extension du drame. Je voudrais également, monsieur le ministre d'État, vous remercier pour la promptitude avec laquelle vous vous êtes rendu sur les lieux.

Hasard du calendrier, nous serons cet après-midi amenés à nous prononcer sur votre projet de loi relatif à la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, qui vise à sortir de l'état d'urgence en vigueur depuis les attentats de novembre 2015. L'heure est grave car, dans un tel contexte, ce projet de loi ne peut répondre aux défis que nous lance l'islamisme radical. À l'heure où la menace terroriste est à son paroxysme – vous le dites d'ailleurs vous aussi –, à l'heure où, partout en France, des actes isolés d'une extrême violence génèrent un fort sentiment d'insécurité, il est irresponsable voire dangereux de sortir de l'état d'urgence. Cela va contre l'intérêt national. Ce faisant, vous faites clairement le choix d'affaiblir la protection des Françaises et des Français.

Par ailleurs, monsieur le ministre d'État, comment pouvez-vous justifier qu'un étranger en situation irrégulière, interpellé à sept reprises, notamment deux jours avant le drame, n'ait pas été placé en rétention administrative ?

Monsieur le ministre d'État, le chagrin ne suffit pas ; le chagrin ne suffit plus. Comment peut-on gagner cette guerre contre la barbarie sans se donner les moyens de le faire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et LC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, avant-hier, je déjeunais avec mes filles lorsque, à deux heures de l'après-midi, j'ai appris la nouvelle. Je suis immédiatement allé à Marseille et j'ai vu ce qui venait de se passer. Plus tard dans la soirée, j'ai appris l'identité des victimes : Maura et Laura ; elles avaient toutes les deux vingt ans. L'une était Marseillaise, l'autre Lyonnaise ; elles s'étaient rejointes pour le week-end, et la Lyonnaise venait reprendre son train pour repartir à Lyon.

Pour revenir à votre question, monsieur le député, avant-hier, nous étions dans l'état d'urgence, et le drame n'a pas été empêché pour autant. Cela montre qu'il faut être sans cesse dans la vigilance et faire en sorte que nos services de renseignement puissent travailler chaque fois très en amont.

Comme vous le savez, j'ai immédiatement ordonné une inspection pour savoir comment quelqu'un arrêté à sept reprises avait pu être libéré.

M. Thibault Bazin. Scandaleux !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État* . Mais il l'avait déjà été, mesdames et messieurs les députés, en 2005.

M. Pierre Cordier. Et alors ? Ce n'est pas un argument !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État* . Il faut donc réfléchir à tout cela. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Pierre Cordier. Vous politisez le débat ! C'est une honte ! Indigne !

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 106

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 octobre 2017](#)